



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ET ACTE D'ENGAGEMENT VOYAGE LINGUISTIQUE AFRIQUE DU SUD LE CAP MARS 2020

### 1/Cadre de la procédure :

Marché passé par procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

### 2/Coordonnées de l'acheteur public :

Collège Pointe des Châteaux  
48 rue Georges Pompidou  
97 436 Saint Leu  
Tél : 02-62-34-88-56  
Fax : 02-62-34-82-73

Pouvoir adjudicateur : monsieur Jean-Luc MACE, principal

Personne à contacter :

- pour tout renseignement administratif : monsieur Christophe MICHAUD, adjoint-gestionnaire
- pour l'organisation du voyage : madame Kathy LEDRU, professeur organisatrice ([kathy-marie.rajaobelina@ac-reunion.fr](mailto:kathy-marie.rajaobelina@ac-reunion.fr))

### 3/Objet de la consultation :

La consultation porte sur deux lots :

Lot n°1 : fourniture de billets d'avion Réunion- Afrique du Sud Le cap - Réunion

Lot n°2 : Organisation d'un voyage linguistique à Londres

### 4/Contenu du dossier de candidature et de l'offre

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation valant CCP et acte d'engagement paraphé daté et signé
- Un devis détaillé pour chaque lot précisant les caractéristiques précises et complètes des prestations et permettant de déterminer **un coût par participant** (y compris les accompagnateurs c'est à dire pas de gratuité pour les accompagnateurs).
- En option les conditions d'annulation et d'assurance.
- Références du candidat dans le secteur permettant d'apprécier et d'évaluer les capacités professionnelles (pour les agences de voyage uniquement).
- Un contrat de voyage qui récapitulera les engagements des deux parties et les conditions matérielles et financières de l'organisation du voyage, dans le respect des clauses du présent CCP.
- L'agrément du ministère du Tourisme et habilitation à vendre des voyages à un public scolaire (**pour les agences de voyage uniquement**). Les pièces à fournir sont :
  - La licence de l'agent de voyage candidat
  - L'agrément de tourisme s'il s'agit d'une association (arrêté ou licence)
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements
  - Le numéro d'inscription au répertoire national des entreprises
  - Les garanties financières

### **5/ Dépôt de l'offre**

Les candidats transmettent leur proposition par voie dématérialisée sur le site de l'AJI.  
La date limite de réception des offres est fixée au 08 mars 2019 à 11 heures, heure locale.

### **6/ Délais de validité de l'offre**

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres. Pour le lot n°2, le soumissionnaire devra indiquer les événements pouvant entraîner une variation de l'offre sachant que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'annuler la procédure en cours sans indemnité pour le prestataire retenu en cas d'augmentation du prix du voyage de plus de 5%.

### **7/ Jugement des propositions**

Les offres seront appréciées selon les critères suivants :

#### **Pour le lot n°1 :**

- Prix 100%

#### **Pour le lot n°2 :**

- Qualité des services associés 50%
- Prix 50%

Une négociation pourra porter sur les visites souhaitées sans remettre totalement en cause le programme défini.

### **8/ Modalités de paiement**

Le titulaire du marché pourra recevoir des acomptes jusqu'à 70% du montant total du voyage.

Pour le lot n°1, le solde sera versé au moment de **l'émission des billets d'avion.**

Pour le lot n°2, le versement du solde ne pourra être effectué qu'après **la remise des documents permettant la réalisation complète du séjour.**

Les règlements s'effectueront par virement administratif sur présentation de factures d'acompte et de solde.

### **9/ Descriptif des lots :**

#### **LOT n°1 : Fourniture de billets d'avion pour un vol AR Réunion – Le Cap - Réunion**

Nombre prévisionnel de participants : 22 élèves et 4 accompagnateurs

Départ le vendredi 6 mars 2020

Retour à la Réunion le mardi 17 mars 2020

#### **LOT n°2 : Prestations du séjour souhaitées**

Hébergement chaque soir passé au Cap dans une famille d'accueil avec dîner et petit déjeuner compris et repas (froid) pour la journée.

**Toutes les visites, les entrées, les taxes diverses, les moyens pour s'y rendre sont compris dans les prestations, rien ne sera à payer sur place.**

**Organisation de cours d'anglais en centre selon le programme défini ci-dessous**

**Le transport se fera en bus pour la plupart des déplacements.**



**Programme souhaité :**

- 4 matinées de cours d'anglais
- Visites du Cap et de ses alentours l'après-midi et les matinées sans cours (musées, sites touristiques, Robben island,.. ).
- 2 à 3 jours de visites à l'extérieur du cap
- Hébergement en famille (ou en « resort » pour les sorties hors du Cap)
- 2 élèves du même sexe par famille
- 2 journées entières en famille pour une immersion dans leur vie quotidienne

**Le prix doit comprendre :**

Le prix de l'avion et les transferts.

L'hébergement, les repas, les différentes taxes.

L'assistance d'un responsable local sur place.

Une permanence 24h/24h le temps du séjour.

La réservation et les entrées des sites et musées.

Les cours d'anglais en centre.

L'assurance responsabilité civile.

Par ailleurs, une assurance individuelle-annulation et rapatriement, ainsi qu'une assurance annulation-groupe doivent être proposées ; les conditions d'annulation d'un participant ou du groupe et les incidences financières de l'annulation doivent être fournies et clairement énoncées.

**10- ASSURANCES**

Dans un délai de 5 jours à compter de la date d'attribution du marché, sous peine d'annulation immédiate de la procédure, le fournisseur retenu devra justifier, par une attestation originale, ainsi qu'une copie de la police d'assurance, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité civile en cas de dommages corporels et matériels et couvrant notamment les risques résultant d'intoxications alimentaires. Cette attestation ne devra pas dater de plus d'un mois.

Le titulaire aura souscrit, à ses frais, un contrat auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, en vertu de l'article 1384 du Code civil, qui couvrira toute la durée du contrat et garantira toutes les conséquences pécuniaires liées à sa responsabilité civile.

La responsabilité du collège Pointe des Châteaux ne pouvant être engagée, si à l'occasion d'un sinistre, l'étendue des garanties et(ou) le montant de l'assurance du titulaire s'avéraient insuffisants. En cas de franchise dans le contrat du titulaire, ce dernier sera réputé la prendre intégralement à sa charge. Le contrat d'assurance devra prévoir une clause de renonciation, de la part du titulaire et de son (ses) assureur(s), à tout recours contre le collège Pointe des Châteaux.

Dans un délai d'un mois, le titulaire devra tenir informé le collège Pointe des Châteaux de toute modification apportée à son contrat d'assurance (résiliation, changement de compagnie, avenants, garanties...). Dans le cas où ces nouvelles conditions apportées à sa police d'assurance ne correspondraient pas à celles demandées dans le document de la présente consultation, le collège Pointe des Châteaux pourra rompre le contrat sans indemnité.

# ACTE D'ENGAGEMENT POUR LE LOT N°1 : TRANSPORT AERIEN

## A/Contractants :

Monsieur (Nom et prénom).....  
Agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....

Ayant un siège social (adresse complète et n° de téléphone)

.....

.....

.....

Immatriculée à l'INSEE : .....

-Numéro de SIRET : .....

-code APE .....

-numéro d'inscription :  au registre du commerce  au registre des métiers :

.....

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres

## B /Respect de la réglementation

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'art 50 modifié de la loi n° 52.401 du 14/04/1952

J'atteste sur l'honneur du respect de la réglementation en vigueur concernant les marchés publics.

J'atteste également de la possession des agréments du Ministère du tourisme et les habilitations à vendre des voyages à un public scolaire.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Mention manuscrite « Lu et approuvé »  
Signature et cachet de la société

# ACTE D'ENGAGEMENT POUR LE LOT N°2 : ORGANISATION DU SEJOUR

## A/Contractants :

Monsieur (Nom et prénom).....  
Agissant au nom et pour le compte de la société (intitulé complet et forme juridique de la société)

.....

Ayant un siège social (adresse complète et n° de téléphone)

.....  
.....  
.....

Immatriculée à l'INSEE :.....

-Numéro de SIRET : .....

-code APE .....

-numéro d'inscription :  au registre du commerce  au registre des métiers :

.....

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres

## B /Respect de la réglementation

J'affirme sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à mes torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'art 50 modifié de la loi n° 52.401 du 14/04/1952

J'atteste sur l'honneur du respect de la réglementation en vigueur concernant les marchés publics.

J'atteste également de la possession des agréments du Ministère du tourisme et les habilitations à vendre des voyages à un public scolaire.

A , le

Mention manuscrite « Lu et approuvé »  
Signature et cachet de la société

## 10/ Partie réservée à l'établissement :

A Saint-Leu, le 20 février 2019

Le principal  
Jean-Luis MACE

Le marché a été notifié au titulaire le :

